



Priorités de Numeum pour la Présidence française du Conseil de l'Union européenne

Novembre 2021



Priorités de Numeum pour la Présidence française du Conseil de l'Union européenne

Entre janvier et juin 2022, la France présidera le Conseil de l'Union européenne. Il s'agira d'un moment fort de la politique européenne de la France, placé sous le signe d'une devise : relance, puissance et appartenance.

Du green à la cybersécurité en passant par la réglementation des services numériques et des technologies, le numérique est plus que jamais un enjeu décisif pour l'Europe - comme en témoigne le discours sur l'Etat de l'Union de la présidente Ursula von der Leyen.

Parmi les priorités de la Présidence française touchant au numérique, trois axes majeurs se dégagent :

- ▶ **Réguler plus efficacement : Faire avancer les travaux sur les textes législatifs en cours d'examen.**
- ▶ **Accélérer le déploiement des technologies : Améliorer les conditions de développement de l'intelligence artificielle, du cloud, de l'économie de la donnée, etc.**
- ▶ **Renforcer l'écosystème : Améliorer les conditions de la croissance des entreprises du secteur numérique en France et en Europe.**

Numeum et ses adhérents souhaitent apporter leur concours aux équipes de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) et contribuer à la réussite de ces initiatives, comme sur l'ensemble des sujets relatifs au numérique (transition écologique, éducation et formation tout au long de la vie, numérisation des TPE et PME, transformation numérique de l'administration, santé, etc.).

RÉGULER PLUS EFFICACEMENT : OFFRIR UN CADRE RÉGLEMENTAIRE HARMONISÉ ET LISIBLE

→ Actualiser le cadre réglementaire du marché unique numérique

Le marché unique est l'un des plus grands atouts de l'Union européenne, dont il convient de consolider le cadre réglementaire pour lui permettre de devenir concret dans tous les secteurs. Il est nécessaire de poursuivre et renforcer le marché unique du numérique, au bénéfice des structures publiques et privées comme des consommateurs européens. De nombreuses initiatives ont déjà été publiées et de nombreuses autres sont en cours de discussion.

Les projets de règlements DSA et DMA marquent une étape importante dans le processus de régulation des services et marchés numériques ; ils permettent notamment d'établir de nouvelles règles du jeu et des règles harmonisées au sein de l'Union européenne, et d'éviter les risques de fragmentation du marché intérieur qui résulteraient de l'application de législations nationales. Ces propositions participent au rétablissement d'une équité concurrentielle entre acteurs de l'économie, quels que soient leur taille et leur domaine d'intervention.

Ces textes semblent avoir tout le potentiel nécessaire pour mettre en place un environnement réglementaire adapté au nouvel écosystème de gouvernance en ligne. Face à ces enjeux majeurs, la PFUE accordera une importance significative à l'avancée des travaux sur ces deux textes.

A cette occasion, Numeum a contribué aux consultations européennes sur les projets de [DSA](#) et de [DMA](#).

Nos trois recommandations :

- préciser le périmètre des deux textes ;
- assurer la cohérence avec le cadre réglementaire européen ;
- garantir une gouvernance claire et transparente.



Une initiative européenne sur le travail indépendant sera présentée en fin d'année. La PFUE sera l'occasion d'ouvrir la voie en Europe à un cadre réglementaire équilibré pour les relations entre travailleurs indépendants et plateformes. D'une part, il s'agira de contribuer à augmenter la prévisibilité juridique pour les parties quant au statut des travailleurs et d'autre part, de clarifier les conditions de négociations collectives des indépendants ainsi que de construire un cadre commun et renforcé de protection sociale applicable aux indépendants.

Nos trois recommandations :

- apporter de la prévisibilité juridique aux parties en définissant positivement le travail indépendant ;
- créer et permettre un modèle innovant de dialogue social ;
- renforcer une protection sociale pour les indépendants.



→ Accompagner les actions des Etats en matière de cybersécurité

Les enjeux de cybersécurité seront également au cœur des travaux de la PFUE, et permettront de renforcer l'harmonisation de la cybersécurité des États membres. Le projet de révision de la directive NIS est un élément clé pour rendre l'Europe plus résiliente et assurer une réponse aux cybermenaces actuelles. L'ENISA travaille en parallèle sur un projet de schéma de certification cloud, qui permettra une harmonisation des attentes entre les différents États membres. L'élaboration d'une vision stratégique "cyber" harmonisée avec les travaux menés au niveau européen est une nécessité, tant pour le secteur privé que pour le secteur public et participe à protéger les citoyens et les entreprises de l'UE des cybermenaces, à promouvoir des systèmes d'information sûrs et à protéger un cyberspace mondial, ouvert, libre et sûr.

A cette occasion, Numeum a contribué à la consultation de la Commission européenne sur le projet de révision de la [directive NIS](#).

Nos quatre recommandations :

- préciser le champ d'application ;
- garantir la cohérence réglementaire ;
- clarifier les obligations des OSE et entités importantes ;
- soutenir une certification européenne du cloud harmonisée et garantissant les plus hauts niveaux de protection.

→ Mettre le numérique au service de l'environnement

La Commission a fait du Green Deal un des piliers de sa feuille de route avec notamment une loi Climat, un plan d'action pour l'économie circulaire et une révision de la directive RSE. Le secteur numérique est au centre des objectifs du Green Deal, aussi bien car il doit réduire son empreinte environnementale que pour les solutions qu'il offre au service de la transition écologique. Le plan Fit for 55 et la révision de la directive sur l'efficacité énergétique (EED) permettront de répondre à l'objectif de réduction de l'empreinte environnementale du numérique, notamment par un renforcement de la méthodologie et des engagements pour les infrastructures comme les data centers (Code of Conduct de la Commission et CNDCP poussé par l'industrie).

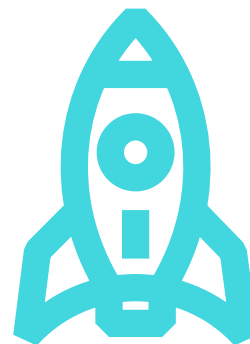
Numeum a lancé en octobre 2020 la plateforme [Planet Tech Care](#), qui vise à fédérer l'écosystème autour d'entreprises engagées vers la réduction de leur empreinte environnementale, et contribue aux débats législatifs en cours en France.

Nos trois recommandations :

- construire une méthodologie commune de mesure de l'empreinte environnementale et d'engagements concrets permettant de réduire cette empreinte ;
- sensibiliser et former au numérique responsable ;
- favoriser le développement de solutions innovantes au service de l'environnement.



ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DES TECHNOLOGIES : INDUSTRIALISER AVEC LE NUMÉRIQUE



→ Mettre en place une économie de la donnée dynamique

La stratégie de la Commission européenne en matière de données porte sur les infrastructures, la protection des données et de la vie privée, le développement des espaces de données, le partage des données et leur sécurité des données. Dans cette dynamique, la mise en place d'un écosystème de données jouera un rôle décisif permettant à l'Europe de façonner avec succès la transformation numérique de l'économie. Il est impératif de fonder ces travaux sur un modèle ouvert et inclusif afin de faciliter davantage l'accès, le partage et l'utilisation des données tout en assurant une plus grande sécurité juridique pour l'ensemble des acteurs impliqués. Les différentes parties prenantes, l'Union européenne et les Etats, ont un rôle à jouer pour assurer la transition vers l'économie de la donnée, devenue un relais de croissance incontournable. Les travaux et discussions engagées par la Commission sur le DGA, le Data Act ou encore l'espace européen des données de santé ont vocation à se poursuivre au cours de la PFUE.

A cette occasion, Numeum a contribué aux consultations européennes sur les projets de [Data Governance Act](#) et de [Data Act](#).

Nos trois recommandations :

- créer un cadre incitatif pour le partage des données ;
- préciser le rôle des différents acteurs ;
- finaliser un cadre qui garantisse une sécurité juridique aux transferts de données hors UE.

→ Faire de l'Europe la place mondiale de l'IA de confiance

L'intelligence artificielle et les données sont au cœur de la transformation numérique et leurs effets se font sentir dans tous les secteurs économiques, ainsi que dans la vie quotidienne des Européens. L'Union européenne souhaite se positionner comme un acteur international de premier plan en matière d'IA et de données. L'IA est une technologie clé, dotée d'un énorme potentiel de création de valeur. Il convient donc de continuer à façonner une approche européenne de l'IA ouverte et inclusive qui favorise l'innovation tout en assurant la sauvegarde des droits fondamentaux. Les plus petites entreprises auront besoin de conseils, de soutiens financiers, ainsi que de processus simples et rationalisés pour être en mesure de répondre aux exigences. L'IA ouvre des possibilités multiples pour l'innovation et la croissance, et il est nécessaire de saisir son potentiel pour les entreprises

et leurs activités tout en préservant la confiance des citoyens et consommateurs et en s'assurant que son utilisation apporte un bénéfice à l'ensemble de la société.

La future réglementation européenne sur l'IA (AI Act) devra dès lors assurer que les solutions d'IA développées au niveau européen : respectent les droits fondamentaux ; sont robustes ; s'appuient sur des bases de données de qualité. Vis-à-vis des consommateurs, il est important que les fournisseurs de solutions soient transparents lorsqu'ils ont recours à cette technologie.

A cette occasion, Numeum a contribué à la consultation de la Commission européenne sur le [AI Act](#).

Nos trois recommandations :

- créer un écosystème d'excellence et former largement ;
- favoriser la confiance dans l'IA ;
- encourager l'innovation et les approches d'autorégulation.

→ Créer les conditions d'un marché européen du cloud

La stratégie sur les données de la Commission européenne propose notamment de créer les conditions du développement d'un marché des services de cloud en Europe. En règle générale, la fragmentation des règles ou certifications, de standards ou normes nationales créent des barrières au marché unique numérique, contraignant tout particulièrement les petites entreprises qui tentent d'y passer à l'échelle. Pour y parvenir, il convient de lever les restrictions à l'utilisation de ses services, qui constituent une entrave à l'innovation des entreprises, et de contribuer à créer une économie de la donnée solide et dynamique, basée sur des espaces de données sectoriels associant les entreprises.

Aux côtés de certains de ses adhérents membres fondateurs ou « day one member », Numeum a rejoint l'association Gaia-X qui entend participer à cette dynamique.

Nos trois recommandations :

- assurer une démarche ouverte, incluant l'ensemble des acteurs (utilisateurs, intégrateurs, fournisseurs, etc.) ;
- assurer des règles justes et claires en accord avec les valeurs européennes ;
- assurer la cohérence entre les initiatives de l'UE et celles de Gaia-X.

RENFORCER L'ÉCOSYSTÈME : SAISIR L'OPPORTUNITÉ DE LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE DE L'UE



→ Renforcer l'autonomie stratégique en matière numérique

Le 19 juillet dernier, la Commission européenne a lancé deux nouvelles alliances industrielles : l'Alliance pour les processeurs et les semi-conducteurs et l'Alliance européenne pour les données industrielles, l'informatique de pointe et le cloud. L'Alliance pour les données industrielles et le cloud vise à favoriser l'émergence de technologies de rupture dans le cloud et la périphérie, hautement sécurisées, économes en énergie et en ressources et totalement interopérables.

Il est essentiel que l'UE dispose d'un environnement réglementaire propice au développement d'un leadership technologique mondial tout en préservant son attrait pour les investissements étrangers. Collectivement, nous devons continuer à investir dans les nouvelles technologies (le rôle des Etats et de l'Europe est central à ce titre), favoriser et accompagner la transformation de tous les secteurs, nous concentrer sur les prochains grands défis sociétaux (inclusion, transition écologique, etc.), et former massivement. C'est à cette condition que l'autonomie technologique européenne sera garantie, que de nouveaux acteurs ou d'alternatives européennes émergeront et s'implanteront en Europe.

Nos trois recommandations :

- encourager l'investissement et la transition des entreprises vers les technologies de pointe et le numérique ;
- garantir un environnement réglementaire stable concrétisant l'autonomie stratégique européenne ;
- former massivement.

→ Accélérer l'émergence de leaders technologiques européens

Lancée en mars 2021 par Cédric O et Mariya Gabriel, l'initiative Scale-Up Europe vise à élaborer une série de recommandations pour les entreprises avec une stratégie d'accélération de leur croissance. Il convient de faire passer à l'échelle la dynamique engagée en France autour de l'écosystème de la French Tech, et de la coordonner avec les démarches engagées par les autres Etats européens pour faire de l'Union européenne un espace durablement attractif pour les entreprises innovantes.

Le 12 octobre, Emmanuel Macron a présenté le plan « France 2030 » - plan d'investissement pour faire émerger dans les 10-15 ans à venir « les futurs champions technologiques de demain ».

Numeum a contribué aux travaux de Scale-Up Europe, notamment sur les enjeux de l'attraction et la formation des talents, et de la collaboration entre startups et grands groupes.

Nos recommandations :

- organiser un grand sommet pour encourager les autres Etat membres à se coordonner ;
- poursuivre les travaux pour garantir cette collaboration.



Numeum est le premier syndicat professionnel des entreprises du numérique en France. Il regroupe les entreprises de services du numérique (ESN), les éditeurs de logiciels, les plateformes et les sociétés de conseil en technologies en France. Numeum représente plus de 2 300 entreprises qui réalisent 85% du chiffre d'affaires total du secteur en France (soit plus de 60 Md€ de chiffre d'affaires, 530 000 employés). Numeum est présidé par Godefroy de Bentzmann et Pierre-Marie Lehucher depuis sa création en juin 2021. Notre ambition fondatrice est d'agir au service d'un numérique responsable pour les entreprises, la société, l'humain et la planète.

L'engagement de numeum repose sur 4 axes : la défense des intérêts de ses membres, l'incarnation de la France numérique en Europe, l'animation de l'écosystème numérique pour favoriser les synergies et l'innovation, et le renforcement du service à toutes les entreprises du numérique. La généralisation et la démocratisation de la formation au numérique pour les organisations privées et publiques comme pour les citoyens demeure l'un des leviers principaux du syndicat pour parvenir à ses objectifs.

Pour en savoir plus : www.numeum.fr